Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 23 (1986)

**Heft:** 837

**Artikel:** Le treizième Etat de la CEE

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1023096

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## L'INVITE DE DP

# Objectif 65'000 tonnes

Le diagnostic est clair : le dépérissement des forêts est en relation directe avec la pollution de l'air, et ne cessera de s'aggraver que lorsque l'air aura retrouvé une pureté suffisante. Pour cela, il faut au moins ramener les émissions d'oxydes d'azote au niveau de 1960. Délai : 1995.

C'est le Conseil fédéral qui le dit, dans son rapport sur la "stratégie" de lutte contre la pollution de l'air.

Les chiffres. En 1960, nous "émet-65'000 tions" quelque tonnes d'oxydes d'azote, et les forêts ne se portaient pas trop mal, si l'on en croit les experts en dendrochronologie. Après 1960, la santé des arbres se déglingue rapidement. On s'en aperçoit en 1984, alors que nous crachons dans l'atmosphère près de 215'000 tonnes de ces mêmes oxydes d'azote. Il nous reste 9 ans pour revenir à 65'000 tonnes. Simple, non?

Au passage, le rapport fédéral dépeint très sobrement les calamités qui vont s'abattre sur la Suisse si cet objectif n'est pas atteint : dégradation de la santé des citadins, corrosion galopante des matériaux, avalanches et crues dévastatrices en montagne. Des dégâts garantis pour plusieurs milliards par année. Une catastrophe sociale et économique programmée. D'où l'urgence de revenir à ces fameuses 65'000 tonnes.

Diagnostic impeccable, convaincant, d'une globalité et d'une hauteur de vue auxquelles la Confédération ne nous avait pas habitués.

Le remède, lui, est pour le moins déconcertant. Toujours avec la même rigueur, le rapport montre que les limitations de vitesses et les catalyseurs obligatoires, ajoutés à toutes les mesures déjà prises ou programmées, y compris Rail 2000 et l'abonnement demi-tarif à 100 francs, l'interdiction des vélomoteurs Jusqu'à 18 ans et l'obligation de faire inspecter sa bagnole chaque année, nous laisseront 130'000 tonnes d'oxydes d'azote en l'an 1995. Encore deux fois trop !

Certaines mesures, comme la

promotion accrue des énergies renouvelables ou l'inclusion des impôts voitures dans les taxes sur l'essence, sont jugées "difficiles à mettre en oeuvre pour des raisons politiques". D'autres, comme le rationnement de l'essence ou les dimanches sans voitures ne sont même pas examinées. Curieux défaitisme. Il est vrai que le peuple a refusé une initiative demandant 12 dimanches sans voitures, mais c'était en 1978, à une époque où personne ne soupçonnait le dépértssement des forêts.

Le Conseil fédéral est comme un médecin qui dirait à son patient : "Vous êtes très gravement malade. Si vous ne voulez pas mourir, il faut vous soumettre à un régime draconien. Mais je ne vous prescriral pas ce régime, parce que vous changeriez de médecin. Alors, prenez ces quelques pilules et tâchez de moins fumer..."

L'objectif des 65'000 tonnes peut être atteint. Mais il réclame un sérieux effort. L'insuffisance de la "stratégie" du Conseil fédéral révèle en elle-même à quel point nos habitudes, notre hiérarchie des valeurs et notre mode de vie sont incompatibles avec les lois qui régissent la vie sur la planète.

Comment atteindre l'objectif ? Pathétique, le Conseil fédéral supplie les cantons et les communes de "prendre d'urgence, dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la protection de l'air, les mesures nécessaires pour réduire la pollution atmosphérique sur les plans régional et local". Lorsqu'on sait que les autorités d'un canton aussi riche et urbanisé que Genève en sont encore à nier le problème, on n'ose guère espérer que la supplique fédérale soit suivie d'effets foudroyants.

Reste à espérer un réveil in extremis de notre instinct de survie. Un réveil qui saisisse chaque individu, rendant possible les nécessaires changements d'habitudes. Pour l'instant, ce réveil ne s'annonce pas. Ce serait plutôt le sommell profond. Et peut-être est-il injuste de s'en prendre aux autorités, démocratiquement élues par des peuples qui aiment dormir. C'est du moins ce que suggérait Walter Bosshart, le regretté directeur de l'Institut de recherches forestières de Birmensdorf: "Il n'est pas facile de gouverner notre société d'enfants gâtés par la haute conjoncture. Il n'est pas facile de réclamer des restrictions, des renoncements et des sacrifices matériels à des hommes qui ont élevé l'automobile au rang de symbole de la liberté et du progrès.'

Et pourtant, quelques dimanches sans voltures, tout de suite, juste pour commencer, juste pour essayer, serait-ce si épouvantable?

> Laurent Rebeaud Conseller national écologiste

# Le treizième Etat de la CEE

(mam) En juin de cette année, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et les représentants des Etats membres réunis au sein du Conseil et de la Commission ont acepté une Déclaration commune contre le racisme et la xénophobie.

La résolution qui l'accompagne (acceptée à une large majorité par le Parlement européen) "invite les Etats membres à éliminer toutes les entraves administratives qui subsistent, afin que, dans le cadre d'une société multiculturelle, tous les étrangers puissent participer, à égalité de droit, à la vie politique et culturelle".

On connaît la force contraignante de telles déclarations et résolutions; aucun Etat n'est invité à prendre des mesures législatives et administratives concrètes, par exemple pour accorder le droit de vote municipal aux étrangers, comme cela se pratique déjà aux Pays-Bas. Malgré tout, il est réjouissant de voir la Communauté européenne s'inquiéter de problèmes aussi graves que le racisme et la xénophobie, dont les manifestations quotidiennes ont fait dire à une députée hollandaise que "l'esprit du mal des années 30 rè-



Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Charles-F. Pochon
Erika Sutter-Pleines
Points de vue :
Jeanlouis Cornuz, Laurent Rebeaud
Abonnement :
60 francs pour une année
15 francs jusqu'à fin 86
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10
CCP : 10 - 15527-9
Composition et maquette :
Domaine public
Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

gnait toujours". Et de citer à l'appui de son propos le "kidnapping" de 600 enfants gitans effectué par Pro Juventute entre 1926 et 1973, la montée du Front national et la récente élection de Kurt Waldheim.

La formule de "treizième Etat membre de la Communauté" est apparue au cours des débats pour désigner l'ensemble des travailleurs étrangers établis en Europe, qui sont ici considérés comme un apport inestimable par sa diversité et sa différence. La Déclaration ne fait pas de distinction entre les ressortissants des nations européennes et ceux des pays tiers. C'est une des raisons qui a entraîné le groupe des Droites à voter contre ce texte. Les parlementaires du groupe de Jean-Marie Le Pen étaient partisans d'une préférence accordée à la Communauté au niveau de l'emploi et de la citoyenneté.

Cette position minoritaire rappelle étrangement l'idée des "zones de recrutement traditionnelles" défendue par notre Conseil fédéral dans son Ordonnance limitant le nombre des

étrangers.

A l'heure où les représentants de pays réellement touchés par la crise affirment des principes d'ouverture, la Suisse continue à faire cavalier seul. Chez nous, les Turcs, dont le pays est pourtant membre du Conseil de l'Europe, n'auront désormais plus que le choix entre le travail "au noir" et la demande d'asile!

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Ouvertures sur un lieu clos

A propos ... je ne me rappelle plus si je vous ai posé la question : Vous savez pourquoi le regretté Hitler s'est suicidé ? - C'est quand on lui a présenté la facture du gaz !

L'autre jour, à Genève, j'ai été écouter une conférence d'*Arno Stern*.

Arno Stern est l'inventeur, l'initiateur si vous préférez, des "ateliers d'éducation créatrice" - se réclamant de lui, vous en trouvez à Lausanne comme à Genève, à Milan comme à Paris. (1).

De quoi s'agit-il?

D'engager l'enfant à s'exprimer par le moyen de la peinture. A s'exprimer lui-même, sans être exposé à un quelconque jugement de valeur ("c'est bien, ton dessin est beau ..." etc). Sans être aucunement comparé à autrui, jugé supérieur ou inférieur ("regarde ce qu'a fait ton camarade, tâche de faire aussi bien ..."); sans être engagé dans une compétition.

Pour cela, ce qu'Arno Stern appelle le "clos-lieu" - un atelier coupé du monde extérieur (pas de fenêtre, l'éclairage au néon) et de ses sollicitations plus ou moins stressantes. Un éducateur qui se contente d'encourager à continuer, à poursuivre. A respecter certaines régles (manière de tenir le pinceau, mais aussi le respect du voisin, abstention de tout commentaire sur le dessin du voisin, etc).

"Dans le lieu-clos, dit Stern, on apprend à être sans supplanter les autres".

Ce qui peu à peu changerait complètement les relations qu'on a avec autrui, et cela dans toutes les circonstances de la vie, même hors de l'atelier. "L'être en est transformé; à la longue, la société", dit le Maître, qui sait de quoi il parle, quand il parle d'une société hyper-hiérarchisée, d'une société où la règle d'or est d'arriver à tout prix et par tous les moyens.

(Objection, votre Honneur: Nous sommes six à sept millions de Suisses, et la Suisse ne peut guère espérer nourrir plus de trois millions d'habitants... Ne sommes-nous pas contraints de rendre nos enfants compétitifs, meilleurs, plus habiles, plus "performants" que les autres? - c'est une question que je me pose tout en écoutant Stern, qui par ailleurs énonce quelques maître-mots de notre temps, de ceux qui pour une part devraient certes inspirer tout éducateur et, dans la mesure du possible, tout maître d'école).

Pour ceux que rebuterait le côté assurément dogmatique de la pensée sternienne - la contrepartie étant sa grande rigueur et sa grande cohésion j'aimerais signaler parmi beaucoup d'autres un atelier de peinture l'Atelier, à Rolle - qui me paraît aller un peu dans le même sens. A en juger par les oeuvres de l'animateur (Jacques Walter, maître de dessin et peintre) et par les réalisations de ses élèves, c'est pour une part Rudolf Steiner et les anthroposophes qui inspirent la tentative. Steiner, et par conséquent Goethe et sa Farbenlehre. Mais comme pour les ateliers d'éducation créatrice, l'essentiel est ici d'encourager la créativité de l'enfant, en toute liberté, suivant en cela la grande affirmation de Michelet : L'homme est son propre Prométhée!"

Au fait : vous avez lu le Dixième Ciel, roman d'Etienne Barilier ? Il ne faut pas galvauder les mots, mais je pèse les miens au plus juste : c'est un chef-d'oeuvre, sur lequel je reviendrai.

JC

(1) références: L'enfance retrouvée (articles de Stern, Jacques Monnier-Raball, Jean Oth, etc), Institut d'Etude et de Recherche en information visuelle, Lausanne 1986; et Nancy Tikou-Rollier, 15 ch. de la Garance, 1208 Genève.